

et dix membres élus par l'Assemblée générale; ces derniers proviennent de diverses régions, et leur mandat est de deux ans. Il faut l'assentiment de neuf membres pour rendre exécutoires les décisions concernant les questions de procédure. Pour être mises en oeuvre, toutes les autres décisions nécessitent le soutien de neuf membres, dont les cinq membres permanents qui ont tous le droit de veto. En octobre 1988, le Canada a été élu au Conseil de sécurité avec un mandat de deux ans pour la cinquième fois depuis 1946. En 1989, les membres non permanents du Conseil de sécurité étaient : l'Algérie, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Éthiopie, la Finlande, la Malaisie, le Népal, le Sénégal et la Yougoslavie. En 1990, les membres non permanents du Conseil étaient : le Canada, la Colombie, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Éthiopie, la Finlande, la Malaisie, la Roumanie, le Yémen et le Zaïre.

C) LA PREMIÈRE COMMISSION

La Première Commission s'occupe de la limitation des armements, du désarmement et des questions de sécurité internationale. C'est un organisme délibérant et non une tribune de négociation. Ces dernières années, le nombre de résolutions dont il s'est occupé a atteint le chiffre de quatre-vingts par an. Au nombre des grandes questions offrant un intérêt particulier pour le Canada et abordées par la Première Commission durant la session de 1989 figuraient les suivantes : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, l'interdiction complète des essais nucléaires, les armes chimiques, l'interdiction de produire des matières fissibles pour les armements, et la rationalisation des travaux de la Commission. Les pays qui en font partie s'efforcent de parvenir à un consensus sur toutes les résolutions, mais beaucoup sont en fait mises aux voix.

D) LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE

Celle-ci étudie des questions très variées qui ne sont abordées par aucune des six autres grandes commissions. À la 44^e session, elle s'est ainsi penchée sur les sujets suivants : les effets des radiations atomiques, la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), le comportement des Israéliens dans les territoires occupés, le maintien de la paix, l'information, les Îles Malgaches et, enfin, l'*apartheid*.